

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2017/010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSTIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	5
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : PELISSIER Laurence- HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn
Excusé : PONCET Norbert- DEVINE Marc
Syndic suppléant : LIENS Charles
Excusé : M. OLIVIER Denis-

L'an deux mille dix-sept et le treize avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : MARCHE 2017-01 : FAUCARDAGE ET CURAGE DES CANAUX GRAVITAIRES DU CABEDAN NEUF

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le marché de faucardage et de curage attribué en 2014 à l'entreprise LIARDET et FILS arrive à son terme et qu'il convient de relancer une procédure pour continuer l'entretien des canaux gravitaires.

L'ASCO du Canal du Cabedan Neuf a donc lancé une procédure de marché public pour la réalisation du faucardage et du curage des canaux gravitaires, pour une période allant de 2017 à 2020. Après négociation auprès des candidats, comme cela était prévu dans le règlement de consultation, et analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par l'entreprise SERPE.

Le président propose de retenir l'entreprise SERPE pour un montant de 30 700 euros H.T.

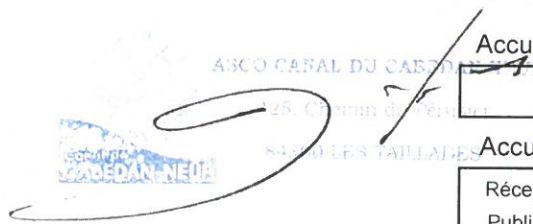
OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et l'offre de l'entreprise SERPE pour un montant de 30 700 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425 Chemin de Perustier
84300 LES TAILLADES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20170413-2017-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2017

Publication : 29/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

